

DECISION D'APPROBATION DE MODELES
N° 92.00.625.022.1 DU 30 MARS 1992

Instrument de pesage à équilibre automatique METTLER modèles DT150J, DT300J et DT600J

(CLASSE III)

LA PRÉSENTE DÉCISION EST PRONONCÉE EN APPLICATION DU DÉCRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTRÔLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DÉCRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIÉ PAR LE DÉCRET N° 75-1201 DU 4 DÉCEMBRE 1975 RÉGLEMENTANT LA CATÉGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE À FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDICANT LE PRIX.

FABRICANT

TOLEDO SCALE, P.O. Box 1705, Columbus-Ohio 43216 (E.U.A.).

DEMANDEUR

METTLER-TOLEDO SA, 18-20, avenue de la Pépinière, 78220 Viroflay.

CARACTERISTIQUES

Les instruments de pesage à équilibre automatique METTLER modèles DT150J, DT300J et DT600J sont composés de :

- un dispositif récepteur de charge constitué d'un plateau ;
- un dispositif mesureur de charge comprenant un dispositif équilibreur de charge constitué par un capteur à jauges de contrainte METTLER modèle 755 de type flexion et un dispositif indicateur permettant l'affichage des résultats des pesées.

Les caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

modèles	Max (T = - Max)	Min	échelon e = d	dimensions du récepteur largeur x longueur (en millimètres)
DT150J	150 kg	2,5 kg	50 g	460 x 610
DT300J DT600J	300 kg 600 kg	5 kg 10 kg	100 g 200 g	610 x 810

Ces instruments sont équipés des dispositifs suivants :

- un dispositif indicateur de niveau à bulle,
- un dispositif de mise à niveau constitué de quatre pieds réglables,
- un dispositif de mise à zéro initiale,
- un dispositif de maintien du zéro,
- un dispositif semi-automatique de mise à zéro,
- un dispositif semi-automatique de tare,
- un dispositif de rappel temporaire du poids brut,

- un dispositif d'entrée-sortie d'informations type RS232.

Les instruments de pesage METTLER DT150J, DT300J et DT600J permettent d'effectuer les fonctions suivantes :

- pesage,
- tarage automatique,
- comptage,
- réalisation de formules chimiques,
- totalisation,
- pesage de charges instables.



Ces instruments peuvent se présenter en version compacte, avec le dispositif indicateur fixé au boîtier contenant le dispositif équilibreur de charge, ou monté sur une colonne fixée à ce boîtier, ou en version modulaire, le dispositif indicateur étant alors relié par un câble au boîtier ci-dessus.

Ces 3 modèles peuvent être montés sur des roulettes en remplacement des pieds réglables.

SCELLEMENT

Le boîtier renfermant la carte du dispositif indicateur ainsi que celui contenant le dispositif équilibreur de charge sont munis d'un dispositif de scellement conforme aux plans figurant en annexe de la présente décision.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments de pesage approuvées par la présente décision doit porter au moins les inscriptions suivantes :

bascule METTLER modèle DT...J

décision n° 92.00.625.022.1 du 30 mars 1992

les caractéristiques métrologiques sous la forme :
Max..., Min..., e = ..., classe III.

Cette plaque doit être revêtue de la marque d'identification du demandeur ou de son identification complète.

Les instruments montés sur roulettes doivent porter à proximité des résultats de pesage la mention :

"Le résultat de la pesée n'est garanti qu'en position horizontale contrôlée à l'aide de l'indicateur de niveau."

DEPOT DE MODELE

Notice descriptive, plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie et à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXES

Schémas, photographies et notice descriptive identiques à ceux annexés à la décision n° 92.00.624.018.1 du 30 mars 1992 (1).

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, mars 1992, page 410.